LA GAZETTE
DE L ACADEMIE FRANCAISE DE JUDO

SOMMAIRE

Éditorial	page 1
L'Actualité	page 2
Zoom sur portrait	page 4
Un certain regard	page 6
Culture et esprit judo	page 7
Nos régions ont la parole	page 9
Parole d'antan	page 11
Livres et documentations	page 13

Un dessin spontané fait lors des championnats du monde de Tokyo. L'auteur est inconnu, son talent ne l'est pas.

André BOURREAU - 9ème dan
Secrétaire Général de l'Académie

EDITORIAL

Dans cette Gazette de l'Académie en ce début d'année 2020, je tiens au nom des 23 Académiciens à vous présenter nos meilleurs vœux et principalement dans vos parcours dans le judo. Ces vœux s'accompagnent du souhait que, au-delà du plaisir de la pratique et des amitiés qui vous lie avec vos amis de club, vous compreniez que le judo a une belle histoire qu'il faut connaître pour appliquer ses principes qui sont ceux d'une belle école de vie. Le code moral en cite quelques-unes utiles dans notre société. Je profite de cette occasion pour vous préciser les missions qui nous sont confiées. Celles-ci sont liées aux trois périodes qui inévitablement se succèdent. C'est à dire le passé, le présent et l'avenir.

La première mission est de connaître et de faire connaître le passé.
C'est notre histoire et ce sont les pionniers qui ont développé la pratique du judo en France. Nous avons un devoir de mémoire et de vérité. C'est ainsi que concrètement nos travaux portent sur les documents nombreux qui existent ou qui paraitront, les apprécier, les recommander mais parfois de mettre en garde. Un document audio-visuel est mis en œuvre pour conserver, honorer et faire connaître les héros du passé. Des prix et des labels sont à l'étude.

La deuxième mission consiste à saisir les évolutions du présent dans une société changeante.
Devoir de veille et d'alerte. Si ces changements peuvent porter des dérives contraires à nos valeurs. Le passé est une bonne école dont nous devons tirer des enseignements. Le judo possède en lui des ressources et je pense à l'adaptation voire l'anticipation.
Pour souder une famille, il faut parler le même langage. Un long travail d'unification et de précision de la terminologie des termes employés dans le monde du judo est commencé. Il sera difficile et sera le vocabulaire dans notre grande maison. C'est aussi une reconnaissance de son origine japonaise et un devoir de respect envers les fondateurs et son créateur le Shihan Kano Jigoro.

La troisième mission c'est l'avenir du judo dans un monde changeant ou les valeurs humanistes du judo, l'entraide et bienfaits mutuels par exemple disparaissent. Notre famille telle les pionniers de nos débuts doit resserrer les rangs et faire un « maximum d'effort pour ....un minimum d'efficacité. L'Académie avec la commission culture de la FFJDA doivent apporter un concours aux réflexions qui nécessairement préparent le judo de demain dans le respect de nos valeurs. L'Académie à un devoir de mise en garde et de collaboration vers une nouvelle vision de l'avenir.

Chers amis. La Gazette de l'Académie va améliorer sa présentation pour la rendre plus attractive et plus visible dans le site de la fédération Française de judo.

Bonne lecture à tous.

Copyright FFJDA 2020

FFJDA - SECRETARIAT GENERAL ET SECTEURS ASSOCIES
Responsable de la rédaction : Frédérico SANCHIS
Contact : Mme Isabelle LASNEL - TEL 01.40.52.16.75 - academie@ffjudo.com

ACTUALITE

KAGAMI BIRAKI

La cérémonie du kagami biraki « kagami biraki Shiki », est un événement qui ponctue l'année du judo depuis son début ou presque, parce que le judo date de mai 1882, Kano Jigoro n'a mis en place cette cérémonie qu'en 1884.

Cette cérémonie est-elle même un héritage revisité. Au Japon cette cérémonie se déroule dix jours après le nouvel an le Kagami Biraki marque le renouveau. Il signifie «ouvrir (hiraku) le miroir (kagami)». Elle fut célébrée pour la première fois par le quatrième shogun de la dynastie Tokugawa il y a environ 300 ans.

Un jour, avant de partir en guerre, il rassembla ses daimyo (gouverneurs féodaux) dans son château pour ouvrir un tonneau de saké. La bataille fut remportée, ce qui fit de cette cérémonie une coutume respectée tous les ans. Pour comprendre la signification de cette ouverture du miroir, il faut se tourner vers la tradition Shinto et la mythologie japonaise.

Dans le shinto, les esprits (kami) ne résident pas dans les sanctuaires, mais ils descendent de la «Haute Plaine du Ciel» lors de certaines cérémonies, ou à l'appel du claquement de mains lors d'une prière.

L'esprit (ou tout du moins une partie de celui-ci), lorsqu'il rejoint le monde des hommes, a besoin d'un réceptacle. Celui-ci peut être un rocher, un arbre, plus rarement un animal, et très souvent un objet.

Ce réceptacle est en général caché à la vue du public, seuls les prêtres y ont accès.

Les matsuri, fête shinto, sont l'occasion de sortir le réceptacle du sanctuaire. Il est en général un objet considéré comme sacré et ayant un fort sens symbolique, le plus souvent un miroir rond. Celui-ci est le symbole solaire par excellence donc le réceptacle de la principale divinité du shintoïsme, Amaterasu, déesse du soleil.

Kagami Biraki, l'ouverture du miroir, désigne donc l'événement qui consiste à ouvrir la porte de l'autel dans lequel est enfermé le miroir, et par extension le «corps» (Goshintai) du kami.

En quelques sorte, on expose à la vue des fidèles la «lumière» du kami, sorte d'aube, de commencement d'un cycle.

Le jour du Kagami Biraki, plusieurs événements ont lieu :

- Une cérémonie shinto

- Le partage d'un gâteau de riz de forme sphérique (Kagami mochi) que l'on a brisé à l'aide de maillets.

- Le partage du contenu d'un tonneau de saké donc le couvercle à lui aussi été brisé avec des maillets.

- « La fête du kagami biraki revêt une fonction sociale. Elle resserre les liens du groupe et entretient un état d'esprit commun.
C'est l'expression d'une philosophie de la vie ancrée dans des traditions ancestrales qui perpétue autant l'engagement collectif que l'équilibre individuel. »

Copyright FFJDA 2020

Contact : Mme Isabelle LASNEL - TEL 01.40.52.16.75 - academie@ffjudo.com

C'est également le moment ou dans le dojo les élèves remettent tout en ordre : on repeint, on change un tatami.

On nettoie le dojo pour effectivement refaire une année dans de bonnes conditions. L

Frédérico Sanchis
Membre de la commission Culture judo FFJDA

Copyright FFJDA 2020

ZOOM SUR PORTRAIT

Georges BAUDOT - 1929. 2004 - 7e dan
Raymond MOREAU - 1930. 2013 - 7e dan

1974 : de Gauche à droite
Georges BAUDOT, Hiroshi MINATOYA, Raymond MOREAU

L'amitié entre ces deux pionniers du judo à pris jours dans le métro lorsqu'ils se rendaient chacun dans l'école professionnelle de la rue des Lilas à Paris.
CAP de photo graveur pour Raymond MOREAU et CAP de typographe pour Georges BAUDOT.

Après un très bref passage par une salle de boxe, ils s'inscrivirent tous les deux au judo club Pasteur, à Paris, sous la direction de Monsieur Luc LEVANNIER (1923-2018).

La passion du judo venait de naître !

Pas encore ceinture noire, ils décident d'ouvrir leur propre dojo. Pour cela, ils cherchent une ville en province car Paris a des loyers déjà très chers. Leur choix se porte sur Clermont Ferrand. Malheureusement, ils apprennent qu'un club vient d'ouvrir ses portes !
Quelque peu désabusés, ils regardent la carte et portent un intérêt tout particulier sur une ville comptant quelques 200 000 habitants à l'époque : Saint Etienne.

Durant l'été 1949, les deux amis passeront leurs vacances à La Talaudière afin de prospecter la région.

En octobre 1949 Georges BAUDOT part au régiment et, le 23 octobre de cette même année le Judo Club Stéphanois ouvre ses portes au 12 rue Maringo à Saint-Etienne. En 1950, c'est au tour de Raymond MOREAU de partir sous les drapeaux. C'est donc Georges BAUDOT qui assure la continuité des cours au Judo Club Stéphanois.

Le nombre d'adhérents augmentant fortement, un deuxième club est créé en octobre 1952 : le Judo Club de la Loire. En 1954 les deux clubs fusionnent et gardent le nom de Judo Club de la Loire.
Perfectionnistes, les deux hommes veulent en savoir plus sur le judo. Quoi de mieux que d'aller à la source : LE JAPON.

Ne pouvant laisser le club vacant, ils décident d'y aller chacun leur tour. Celui des deux restant au club financerait le voyage de l'autre. C'est Georges BAUDOT qui partira le premier le 13 avril 1955. Agé de 25 ans, il embarque sur le bateau « le Cambodge » pour une traversée qui va durer presque deux mois ! Son séjour au pays du soleil levant va durer pratiquement deux ans. Ils fréquenteront notamment les sensei MIFUNE, DAIGO, TAKAMURA et ABE Ishiro.

Copyright FFJDA 2020

Avec ce dernier il aura l'honneur de présenter le nage no kata lors des premiers championnats du monde à TOKYO en 1956.

Durant ce temps, à Saint-Etienne, Raymond MOREAU s'active à développer le judo et à le faire connaître dans toute la région stéphanoise. De retour fin mars 1957, Georges BAUDOT reprend les rênes du Judo club de la Loire. A son tour, le 3 juillet 1957, Raymond MOREAU prend la direction du Japon ; il est alors ceinture noire 3ème dan. Presque deux ans plus tard, le 15 mai 1959, il est de retour en France. Durant cette période Japonaise, il aura été un des premiers à filmer le judo japonais sacrifiant parfois le prix de sa nourriture pour financer une pellicule !!!
A son retour il est 4ème dan et intègre très rapidement l'équipe de France pour devenir international.

Ces deux professeurs exceptionnels ramenèrent du Japon des méthodes d'enseignements acquises à la source même d'une discipline qui venait pratiquement de naître sous le génie de Maître KANŌ JIGORO.

Leur amitié, leur connaissance profonde du judo feront d'eux des passionnés avec des styles différents, des tempéraments différents, des approches différentes mais tellement complémentaire !

- Raymond est l'artiste, le magicien, le styliste.
- Georges est le pédagogue, grand technicien, auteur de plusieurs ouvrages et formateur hors-pair (il est à l'origine de l'école des cadres de Lyon et a formé plus de 300 professeurs diplômés).

Les effectifs grandissants, les résultats en compétition et la qualité de l'enseignement prodigué par les deux professeurs font que le judo à Saint-Etienne devient très vite reconnu localement, nationalement et même internationalement. Le nombre d'experts Japonais et autres champions venus à Saint-Etienne est impressionnant ; plusieurs pages ne suffiraient pas à en faire une liste exhaustive !

Il est certain que sans Georges BAUDOT et Raymond MOREAU le judo se serait inévitablement implanté à Saint-Etienne. Par contre, nous pensons sincèrement qu'il n'aurait pas eu cette renommée sans ces deux précurseurs. Leur générosité et leur rayonnement a très grandement participé au développement du judo dans cette cité minière et ses alentours.

Il va sans dire que nombres de vocations ont été suscitées grâce à ses deux hommes d'exception ! Les deux auteurs de ce modeste récit en font partie !

Le 23 septembre 2019
Guy SMAILI, 7ème Dan, Stade Clermontois (63)
Marc PÉRARD, 6ème dan, JC Pierre-Bénite (69)

Copyright FFJDA 2020

UN CERTAIN REGARD

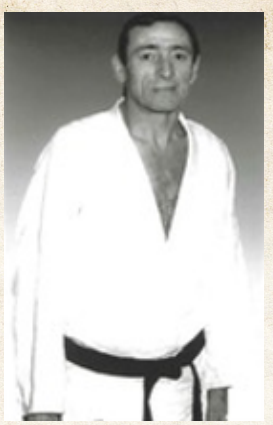

Bernard MIDAN - 8e dan
CARNET DE ROUTE, aout 1992...

PREAMBULE

Le jour où mon corps n'a plus été capable d'exprimer ma compétence, je me suis rendu compte que je ne pouvais pas pour autant me séparer du judo, car il fait partie de ma vie. Je sais, maintenant, le vide qui se serait installé en moi, si j'avais dû tirer un trait sur ce qui fait ma vie ; alors j'ai relu le discours de Maître JIGORO KANO sur : « L'EDUCATION PAR LE JUDO » et je me suis rendu compte que je n'avais accompli qu'une partie de ma tâche et que comme beaucoup de mes contemporains, j'avais quelquefois oublié le but suprême du JUDO, je ne m'étais attaché qu'à un MOYEN : LA TECHNIQUE.
Cette façon de voir le JUDO avait un peu occulté sa FINALITE, son BUT.

Alors, j'ai essayé de comprendre ce qui s'était passé, et c'est finalement par l'écriture et en me racontant que j'ai pu rétablir une certaine cohérence.

Ceci est mon histoire, ma vision, faite de rêves et de réalités, elle n'a pas d'autre objet, ni d'autre ambition que celui de mettre un peu d'ordre dans mes idées. Si d'aventure, elle arrivait à intéresser autrui, alors sachez que ce que j'écris ici n'est que MA VERITE !

Parfois édulcorée, patinée, idéalisée par le temps, par la vie, et ou n'apparaissent finalement que les faits essentiels qui sont restés dans ma mémoire.

Lire la suite :
https://www.calameo.com/read/00327932616d32d7110e9

Copyright FFJDA 2020

CULTURE ET ESPRIT JUDO

CONFERENCE DE KANO JIGORO
L'EDUCATION PAR LE JUDO

Par le Professeur JIGORO KANO, SHIHAN
Professeur Honoraire de l'École Normale Supérieure et membre de le Chambre des Pairs du Japon.
Président du Kodokan (Institution pour l'étude et la pratique du Judo)
Premier fondateur du Judo et du Kodokan
Président Honoraire de l'Association Athlétique d'amateurs du Japon (fondateur et ancien Président).

L'objet de cette conférence est de vous expliquer, d'une manière générale, ce que c'est que le Judo. A l'époque féodale, il y avait une quantité d'exercices guerriers tels que la lutte, le tir à l'arc, l'usage des lances, etc., etc. Parmi ces exercices, il y en avait un, appelé JIU-JITSU. C'était un exercice complexe qui comprenait principalement les moyens de combattre sans arme, tout en se servant à l'occasion de poignards, de sabres et autres armes. Les procédés d'attaque consistaient surtout à jeter, à frapper, à étrangler, à immobiliser l'adversaire au sol, à courber ou à entrelacer ses bras ou ses jambes de manières à provoquer une douleur ou une fracture.
On enseignait aussi l'usage du sabre et du poignard. Nous avions en même temps de nombreuses manières de nous défendre contre des attaques de ce genre.

Cet exercice, dans sa forme primitive, existait dès notre époque mythologique, mais son enseignement systématique en tant qu'art date d'il y a 350 ans, à peu près.
Dans ma jeunesse, j'ai étudié cet art avec trois maîtres éminents de l'époque. Le grand profit que j'ai tiré de cette étude m'a conduit à la décision de m'adonner plus sérieusement à elle et c'est ainsi qu'en 1882 j'ai fondé moi-même une école que j'ai appelée KODOKAN. Kodokan signifie « une école pour étudier la manière «, le sens réel du mot manière étant la conception de la vie. J'ai appelé le sujet que j'enseigne JIUDO au lieu de JIU-JITSU (le professeur Jigoro Kano estime que les termes du JIUDO et JIUJUTSU sont préférables aux termes plus communément usités de JUDO et JIU JITSU - pour ne pas gêner le lecteur, nous conserverons le terme usité actuellement de JUDO, NDLR -).

Je vous expliquerai d'abord la signification de ces mots : « jiu « signifie souple ou céder ; « jiutsu « est un art ou un procédé, « do « le moyen ou le principe, de sorte que le Jiujutsu signifie un art, ou une pratique de la souplesse qui consiste à céder d'abord afin d'avoir la victoire finale.
Judo signifie le moyen ou le principe de cette action.

Copyright FFJDA 2020

CONFERENCE DE KANO JIGORO L'EDUCATION PAR LE JUDO
suite

Voyons maintenant ce que c'est que cette souplesse ou cet art de céder.
Supposons que nous estimions la force d'un homme en unités. Admettons que la force de l'homme qui est en face soit représentée par 10 unités, tandis que ma force, moindre que la sienne, soit représentée par 7 unités. Dans ces conditions, s'il me pousse de toute sa force, je serai certainement poussé en arrière ou jeté au sol, même si je me sers de toute ma vigueur contre lui. Cela arriverait parce que je me serais servi de toute ma force contre lui, si je cède à sa force en retirant mon corps juste autant qu'il avait poussé et en prenant soin, en même temps, de garder mon équilibre, il sera forcé de se pencher en avant et de perdre ainsi son équilibre. Dans cette nouvelle position, il peut être devenu si faible (non pas en force physique, mais à cause de sa position gênante) que sa force se trouve représentée à ce moment, disons par 3 unités au lieu de 10 unités normales. Mais pendant ce temps, moi-même, en gardant mon équilibre, j'ai conservé toute ma force qui était primitivement représentée par 7 unités. Je me trouve donc momentanément dans une position avantageuse et je peux triompher de mon adversaire en me servant seulement de la moitié de mes forces, soit 3 unités et demie contre ses 3 unités. Cela laisse à ma disposition la moitié de mes forces en cas de besoin. Si j'avais une force supérieure à celle de mon adversaire, j'aurais pu naturellement le repousser, même dans ce cas, c'est-à-dire, si j'avais voulu le repousser et si j'avais eu le pouvoir de le faire, j'aurais dû tout de même céder d'abord parce qu'en procédant ainsi j'aurais grandement économisé mon énergie. Voici un exemple simple de la manière dont on peut triompher de son adversaire en cédant. On peut donner d'autres exemples : Supposons que mon adversaire essaie de courber mon corps dans l'intention de me faire tomber. Si je lui résistais, je serai sûrement jeté à terre, parce que la force que je puis lui opposer n'est pas suffisante pour triompher de la sienne. Mais si, au contraire, je lui cède, et si, en faisant cela, je tire mon adversaire laissant volontairement mon corps tomber au sol, je pourrai le jeter par terre très facilement. Autre exemple : Supposons que nous nous promenions le long d'une route de montagne avec un précipice sur le côté et que cet homme ait subitement sauté sur moi en essayant de me jeter dans le précipice. En pareil cas, je ne pourrais pas éviter d'être jeté dans l'abîme si j'essaie de lui résister. Mais, au contraire, si je lui cède en faisant tourner mon corps et en tirant mon adversaire vers le précipice, je peux facilement le jeter par-dessus bord et en même temps poser mon corps au sol. Je pourrais multiplier ces exemples à l'infini, mais je pense que ceux que j'ai donnés seront suffisants pour vous permettre de comprendre comment je peux battre un adversaire en cédant, et comme il y a dans le jiujutsu un très grand nombre de cas dans lesquels le principe est appliqué, le nom de jiujutsu (c'est-à-dire l'art de la souplesse ou l'art de céder) est devenu le nom de cet art tout entier. Mais à parler rigoureusement, le véritable jiujutsu est quelque chose de plus. Les moyens de gagner la victoire sur un adversaire par le jiujutsu ne consiste pas uniquement à obtenir la victoire en cédant d'abord. Quelquefois nous frappons, nous donnons des coups de pied, nous étranglons l'adversaire et ce sont là des formes différentes d'action positive opposées à l'art de céder. Quelquefois l'adversaire se saisit de mon poing. Comment puis-je me libérer sans user de ma force contre la prise de mon adversaire ? On peut dire la même chose lorsque quelqu'un me saisit par derrière. Si donc le procédé qui consiste à céder ne peut pas expliquer toutes les méthodes dans le combat jiujutsu, y a-t-il un principe qui s'applique réellement à tous les cas ? Oui, il y en a un : c'est le principe de l'efficacité maxima dans l'usage de l'esprit et du corps et le jiujutsu n'est pas autre chose qu'une application de ce principe tout à fait général à l'attaque et à la défense.

Lire la suite :
https://www.calameo.com/read/0032793263f795856afe3

Copyright FFJDA 2020

NOS REGIONS ONT LA PAROLE

Louis COMBES - 7ème dan
Haut gradés de l'Occitanie

LE JUDO SERAIT-IL DIFFERENT DES AUTRES SPORTS ?

Toute activité physique dotée d'un code d'arbitrage et débouchant sur des épreuves de Championnat peut être qualifiée de Sport.

En règle générale les Sports sont issus de défis : je saute plus haut que toi, tu cours plus vite que moi, je suis certain d'atteindre le rocher qui est au large avant toi etc ... D'autres viennent de jeux d'adresse mais en tout le temps a fait germer l'idée d'y adjointe un code ou des interdits voire des situations d'attribution de points. Le temps passant une éthique s'ajoute et même les anglo-saxons y ont greffé la notion de Fair Play !!!

Il était prévisible que l'être humain, doté d'un corps, ait découvert que ce merveilleux instrument pouvait mieux fonctionner par la pratique d'exercices d'où le développement du Sport. Par le canal de l'éthique préconisée il est devenu évident d'accorder une valeur éducative aux sports. Oui mais serais-je tenté de dire : les Sports puisant leurs origines dans les jeux et/ou les paris conservent leurs gênes, on joue pour gagner et l'autre devient une sorte d'adversaire dès les prémices de l'initiation. Les mauvaises langues seraient même tentées de proclamer « on a gagné » ou « tu nous a fait perdre » (un malheureux rugbyman en est l'illustration), Certes les éducateurs sont là pour corriger cette tendance mais ....
De même il est tout aussi évident que le Judo est reconnu comme sport ne serait-ce que par le chemin que Jean Luc Rougé a ouvert avec son titre de Champion du Monde. S'il est et restera le premier de la liste, nombreux sont celles et ceux qui lui ont emboîte le pas.

Oui mais puis-je dire encore. En proposant le Judo son fondateur nous l'a présenté très précisément : « Dans le futur, les citoyens de Monde se mêleront progressivement
Quand le temps sera venu, si nous avons beaucoup appris des autres nations mais que nous n'avons rien à leur enseigner, non seulement nous devrons nous en sentir honteux, mais il sera difficile de ne pas nous voir méprisés. Aussi que pouvons-nous leur enseigner ? Nous avons le Judo, » Dans un souci d'humanisme évident il nous a légué un procédé éducatif et nous en avons fait un Sport.

A ce stade un dilemme se présente à nous : en conservant les principes qu'il a édictés nous le faisons évoluer et l'enrichir en en faisant un sport. Ou bien nous ne prenons que l'entité sportive en le dépouillant de ses racines. Dans le deuxième choix que perdrions-nous ?

Nos grands anciens nous ont convaincus du mens sana in corpore sano mais ont omis de nous fournir le mode d'emploi. Jigoro Kano nous fait les héritiers d'une Méthode et nous en propose les clés. « L'ultime but du Judo st la perfection de soi-même et par là la prospérité et le bonheur du genre humain. Prospérité et bienfaits mutuels est la phase qui représente l'idéal de judo et le but suprême, lequel peut être atteint par ceux qui ayant maîtrisé l'art et l'esprit de combattre ont dépassé toute notion de victoire et de défaite. »
A cette notion d'entraide et de quête d'un projet commun élevant l'être humain il nous a donné un moyen d'y parvenir : UKE et TORI !

Copyright FFJDA 2020

LE JUDO SERAIT-IL DIFFERENT DES AUTRES SPORTS ?
suite

Ce faisant il introduit la relation des deux pratiquants en leur attribuant un rôle à chacun non pour faire DU Judo mais LE judo. L'originalité de son propos réside dans le fait qu'ensemble on crée et que chacun est responsabilisé. Il nous propose donc un premier degré dans sa méthode : l'initiation se fait AVEC l'autre. Arrive le temps du Randori, support de la prise de conscience des progrès réalisés. Il le définit comme étant le moyen de constater si ma technique est bonne et/ ou meilleure de celle de mon partenaire. En aucune façon l'objectif est d'empêcher l'autre d'en faire autant, seules les esquives, blocages et autres défenses ou chute sont à pratiquer. Dans ces phases une constante : la recherche du maximum d'efficacité par l'optimisation de l'énergie. « Toutes les techniques de judo doivent être gouvernées par ce principe de base et elles doivent être étudiées et pratiquées de manière approfondie. »
Nous en arrivons au temps du perfectionnement qui est celui du Judo PAR l'autre, le Randori ne sollicitant que la valeur TECHNIQUE et la valeur PHYSIQUE.
A ce stade la dominante sportive prend de l'importance. Obtenir un éventail de techniques de projection serait absurde si ce n'était pour définir où chacun se situe dans le groupe.

Arrive donc le temps du Championnat par lequel aux valeurs précédentes s'ajoutera la valeur TACTIQUE. C'est alors qu'il conviendra de parler de judo CONTRE l'autre.

Si comme il nous le dit, nous savons su prendre conscience de l'importance de l'Autre il convient de franchir l'étape de POUR l'Autre en communiquant à ceux qui nous suivent les valeurs qui nous ont été proposées. Il semblerait évident que le Judo ait une spécificité due au processus d'apprentissage qu'est le sien. Tout au long de la vie du judoka il aura découvert et constaté l'importance d'autrui il aura cheminé avec la prise de conscience de tout ce que les autres lui ont apporté et le sentiment de leur avoir été utile. Il aura été conduit à tolérer l'un et l'autre et ne le considérer que pour ce qu'il est et non pour ce qu'il imaginait qu'il soit. On ne peut pas pratiquer le Judo sans observer le partenaire sans anticiper sur ces réactions en un mot sans apprendre à le Lire et donc le respecter et l'admettre pour ce qu'il est.
Ni aurait-il pas ici un je ne sais quoi qu'on ne trouve pas ailleurs ?

Ne soyons pas chauvins mais admettons quand même que ...

Louis COMBES
Professeur de Judo et d'EPS

Copyright FFJDA 2020

PAROLE D ANTAN

Risei Kano

PRINCIPE FONDAMENTAL

Monsieur Risei Kano, fils de feu professeur Kano fondateur du kodokan de Tokyo, a écrit l'article suivant à l'intention des lecteurs occidentaux de la « traduction officielle de la revue du kodokan » : La définition du judo donnée par feu professeur Kano Jigoro est la suivante : « c'est la voie qui vous amène à utiliser le plus efficacement possible l'énergie corporelle et mentale. » Il est exact que le judo du kodokan soit fondé sur les bases du vieux jiu-jitsu – un des arts martiaux transmis des temps anciens au Japon, mais le point caractéristique se trouve dans le fait que le judo en raffinant les différents arts du jiu-jitsu a atteint le degré de la « voie ».

Pour expliquer brièvement l'objet du judo on peut le diviser en trois phases :

1. **Celle qui en fait une des méthodes d'attaque et de défense ;**
2. **Celles qui en fait un sport physique ;**
3. **Celle qui en fait un principe pour la vie sociale de l'homme.**

Lorsqu'on est bien entrainé en judo ces trois phases sont atteintes en même temps harmonieusement. C'est ainsi qu'en mettant en pratique ces trois phases on peut élever la valeur de l'homme. Le but du judo n'est pas seulement d'acquérir de l'habilité dans cet art, ni d'être très fort en compétition, mais il vise un des buts les plus élevés : « La perfection de la personnalité humaine ». C'est pour cela que le professeur Kano avait dit : « Le but final atteint par la pratique du judo est l'épanouissement de soi-même, et, dans la vie être utile pour la société. » Depuis très longtemps le kodokan a deux devises bien connues :

« Utilisation bienfaisante de l'énergie » « Prospérité mutuelle ». En ce qui concerne l'utilisation bienfaisante de l'énergie, le pratiquant peut comprendre de lui-même sa signification, en effectuant ses recherches en judo et en pratiquant ses divers waza. On peut dire que c'est ce principe qui est atteint lorsqu'on a étudié toute la « technique de la souplesse ». Mais qu'est cette technique ou principe de la souplesse ? Le professeur Kano en a parlé dans la lecture qu'il fit en 1932 à « L'université de Californie », et il dit : « Ju » du mot JUDO, signifie « Gentle » (souple) et, en même temps »to give way » (céder). Ce principe de « gentleness » ou souplesse est fondamental dans la pratique des Waza du judo, et cet état d'esprit gagné par la pratique du judo peut entrainer la paix suprême.

Autrefois, le Jiu-jitsu était pratiqué par les samouraïs comme l'un des arts les plus importants pour un militaire. Je vais vous donner un exemple concret du principe de la souplesse :

Il y avait au XVe siècle un samouraï nommé Bokuden Tsukahara qui était très versé dans toutes les techniques de l'escrime. Un jour qu'un de ses disciples passait près d'un cheval fougueux, l'animal donna soudainement un coup de pied, mais le samouraï réussit à éviter le coup avec la vitesse de l'éclair. Cette anecdote devint célèbre, au point qu'un autre disciple en parla avec admiration à son maitre Bokuden.

Cependant, le Maitre ne dit pas si c'était bon ou mauvais et tout le monde se demandait avec curiosité ce qu'il aurait fait dans un cas semblable.

Copyright FFJDA 2020

PRINCIPE FONDAMENTAL
suite

Un jour, ses disciples s'arrangèrent pour que Bokuden passe près d'un cheval, sans lui dire que c'était précisément le cheval si sauvage. Mais le Maitre passa derrière le cheval... L'animal ne s'agita pas du tout et tout se passa bien calmement. Voilà l'esprit de la souplesse. L'antonyme du mot japonais « souple » est « hardi », Mais « souple » ne signifie pas « faible », et on peut dire que le point suprême de hardiesse » est « souplesse ».

La conduite de Bokuden montre qu'il sut choisir la voie la plus efficace pour ce cas particulier. On peut voir qu'il y a un point commun entre l'esprit de la « souplesse » et la « Voie de l'utilisation bienfaisante de l'énergie ». On entend souvent le mot « efficacité » mais l'utilisation bienfaisante de l'énergie n'a pas comme seul objet principal « l'efficacité », elle signifie aussi être utile à la vie sociale ; dans ce mot, la phase philosophique entière de la vie humaine est prise en considération. Maintenant, en ce qui concerne l'idéal de la vie sociale, la « Prospérité mutuelle », on ne peut pas dire qu'elle, soit naturellement et aisément comprise par la seule pratique du judo.
Cet idéal a été adopté par le professeur Kano comme pouvant être acquis après avoir pratiqué le judo de longues années. Suivant son point de vue, l'idéal de la vie humaine serait une société dans laquelle chacun, tout en se réjouissant de sa propre vie, par un bon sens mutuel, ne s'opposerait pas au bonheur des autres. Le judo est à la fois sport et combat, mais le but final de la vie d'un homme accompli dans cet art dont je viens de vous parler, fut démontré par la propre expérience du professeur Kano, c'est cet idéal qu'il faut espérer atteindre. Certains, pays étrangers pratiquent encore actuellement un jiu-jitsu qui n'est qu'un aspect du judo, on y traite emphatiquement de techniques dangereuses, telles que celles de tordre ou luxer les membres, d'attaquer les parties vitales, etc., etc...

Cette partie du judo est apparemment très éclatante et intéresse le public, mais observée du point de vue du judo, elle n'est qu'une partie de l'ensemble. La base du judo est vraiment spacieuse, et, de plus, profonde. La pratique du judo a deux phases : La forme ou kata et l'exercice libre ou randori. Comparées à la science des langues, la première serait la grammaire et la seconde la composition. L'exercice libre, c'est-à-dire le randori, est fondamental pour la pratique du judo, et come sport, c'est l'aspect le plus intéressant. En général, on commence la pratique du judo en le trouvant intéressant, puis, si l'on fait quelques progrès, on reconnaît son aspect spirituel, et enfin, on comprend la profondeur de cette VOIE.

Voici le vrai principe fondamental du judo du kodokan, qu'il faut connaître si l'on veut apprendre le judo ; et, quand on apprend le judo, on doit toujours le garder dans son cœur.

RISEI KANO.
Tokyo le 30/11/1950. Président du KODOKAN
Revue du Kodokan
The official translation of the « ju-do" magazines of the ko-do-kan
VOL. XX1. N° 4-5-6-7-8 VOL 1. 50-51

Risei Kano (*né le 25 Novembre, 1900-1913 Janvier, 1986*) a été l' un des trois fils de Kanō Jigoro. Risei Kanō a été le deuxième président de la Fédération internationale de judo, de 1952 à 1965. Il a dirigé le Kodokan de 1946 à 1980.

Copyright FFJDA 2020

LIVRES ET DOCUMENTATIONS

Nicolas MESSNER

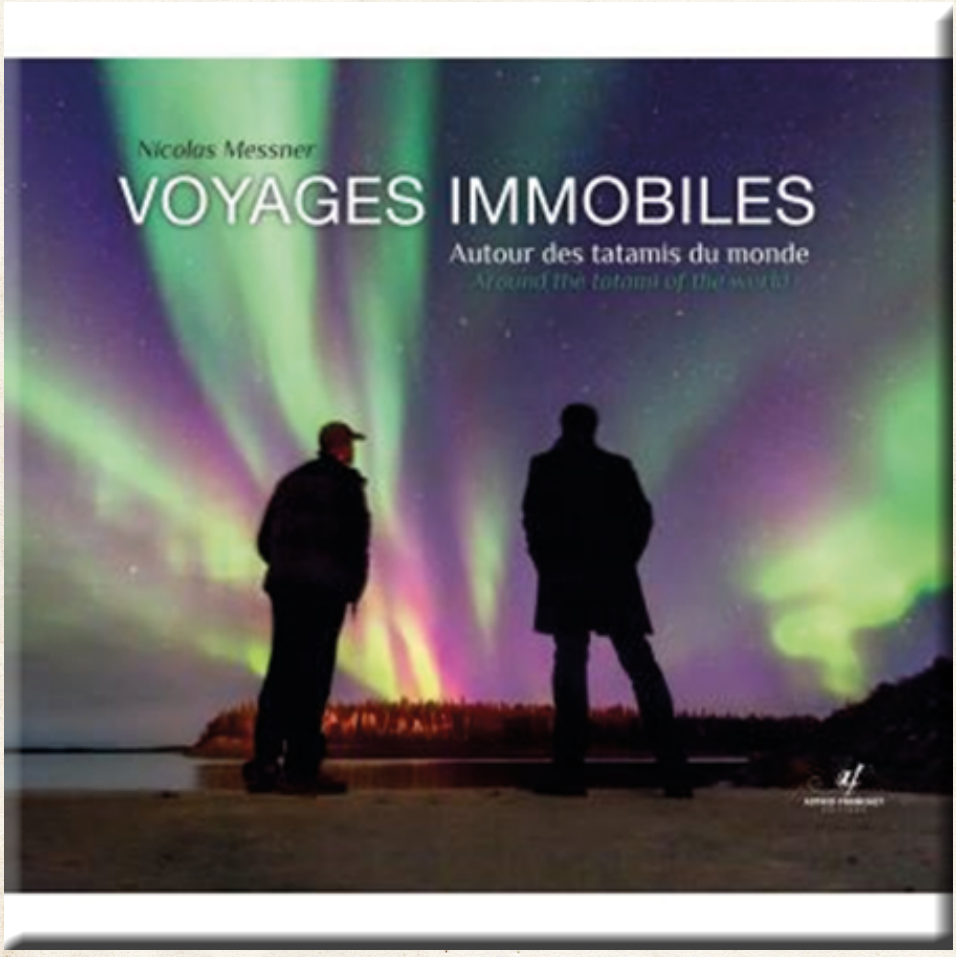

RÉSUMÉ

300 pages de voyages à travers les 5 continents, 380 photos de paysages sublimes, de rencontres avec des hommes et des femmes, et en fil rouge, le judo et les valeurs que défend ce sport pratiqué par des millions de personnes sur les tatamis du monde entier. Suivez l'auteur, photographe professionnel et ceinture noire lui-même, avec son regard engagé posé sur les merveilles de ce monde ainsi que sur les côtés sombres de l'humanité, sans jamais perdre l'espoir. Découvrez des grands champions du judo ainsi que le combat noble et libérateur des entraîneurs pour tirer des jeunes de la rue. Bien plus qu'un livre de judo ou qu'un simple album de photos, il s'agit d'une invitation à voyager et à s'ouvrir aux autres. « Source site FNAC »

Copyright FFJDA 2020

Copyright FFJDA 2020

FFJDA - SECRETARIAT GENERAL ET SECTEURS ASSOCIES
Responsable de la rédaction : Frédérico SANCHIS
Contact : Mme Isabelle LASNEL - TEL 01.40.52.16.75 - academie@ffjudo.com